

À LA CONQUÊTE DE L'ESPACE



« À la conquête de l'espace », ou comment recréer du foncier sur des espaces a priori non constructibles...

L'accroissement des activités humaines, la densification urbaine et le réchauffement climatique font de la recherche de foncier, aujourd'hui et dans un futur proche, un sujet particulièrement sensible. Si la potentielle montée des eaux peut nous priver d'une importante partie de notre littoral et donc de zones construites ou constructibles, l'exode rural complexifie nos villes qui deviennent des mégapoles où le foncier devient rare.

Il est demandé aux étudiants d'imaginer, sur un site de leur choix, des constructions permettant de récupérer du foncier sur des zones a priori non constructibles.

Systèmes amphibies, flottants ou sous-marins pour zones inondables ou submergées, constructions en milieux denses ou extrêmes, parois rocheuses ou flancs de falaises, franchissements ou couvertures de voies ferroviaire, routières ou fluviales, de mines à ciel ouvert... Les projets devront mettre en évidence les atouts de l'acier dans un contexte de réduction de l'espace et d'accroissement de la population et des activités humaines.

ConstruirAcier propose aux étudiants architectes et ingénieurs de réfléchir à la mise en œuvre d'un ouvrage dont seul l'acier peut permettre la construction sur un site a priori non constructible, en utilisant toutes ses caractéristiques techniques et esthétiques.

1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les étudiants inscrits dans une école française d'architecture ou d'ingénieurs pour l'année 2016-2017.

Les candidats peuvent participer seuls ou en équipe.

Le projet pourra être traité par les étudiants de manière autonome ou trouver sa place dans un programme plus large, retenu dans le cadre d'un enseignement.

2 - SUJET : À LA CONQUÊTE DE L'ESPACE ...

Il est proposé aux candidats d'imaginer et de concevoir un ouvrage à programmation mixte permettant de créer du foncier sur un espace a priori non constructible.

3 - SITE

Chaque étudiant ou équipe d'étudiants choisira librement le site sur lequel il implantera son projet. Ce choix sera argumenté par rapport au projet. Le rapport au contexte sera explicité dans les commentaires et les images présentées permettront de juger des qualités d'insertion du projet.

Le choix du site sera sous tendu par l'idée d'exploiter des zones a priori non constructibles.

- Zones submergées, inondées (anticiper la montée des eaux en créant du submersible, de l'insubmersible ou de l'amphibie)
- Zones inondables
- Franchissements
- Couvertures de voies routières ou ferroviaires, de canaux, de fleuves, ...
- Flanc de falaise, de montagne, de colline, ...

Vous pouvez insérer votre projet dans un cœur de ville en recouvrement de voies, sur un littoral submersible, une zone inondable, une falaise, ... ou toute autre parcelle a priori non constructible.

4 - PROGRAMME

Le règlement du concours n'impose pas un programme strict au sens classique du terme. Il appartient aux candidats de proposer une programmation judicieuse et pertinente en fonction du site sur lequel ils auront choisi d'implanter leur projet.

Toutefois, le programme retenu devra comprendre a minima :

- Des logements (urgence, modulables, étudiants, sociaux)
- Des services, commerces, restaurants et lieux d'animation

Chaque entité programmatique disposera de l'ensemble des services et utilités selon les règlements en vigueur (sanitaires, accessibilité, sécurité des biens et personnes) et devra être en tout état de cause conforme aux réglementations en vigueur.

Elle sera adaptée aux flux qu'elle suscite et aux capacités de ses éléments de programme.

Pour le reste, le programme pourra comprendre à titre indicatif et au choix des candidats :

- Des structures d'accueil type EHPAD, crèche, école, collège, lycée, labo de recherche
- Des équipements culturels, sportifs et de loisirs (médi-

thèque, bibliothèque, espace d'exposition, gymnase, musée, cinéma, ...)

- Des bureaux (espace de travail, salle de réunion),
- Des espaces commerciaux (boutique, supermarché, point relais pour la récupération d'achats sur internet, agence bancaire, pharmacie, librairie)
- Des jardins, des aires de jeux et des lieux de repos
- Des voies de circulation
- Un parking
- Des espaces de santé (cabinet médical, hôpital, ...)
- Hôtel, restaurant

Cette liste n'étant évidemment pas exhaustive.

Le projet devra être étayé par la réalisation d'une courte analyse contextuelle. Le choix de l'acier étant particulièrement indiqué dans ce type d'ouvrage pour ses qualités de franchissement et de mise en œuvre une attention particulière devra être portée sur le travail d'interface entre le site et l'ouvrage (de quelle manière l'ouvrage vient il se raccorder au site selon l'évolution du climat par exemple). Le caractère peu commun de ce sujet de concours incite également à pousser les étudiants à se questionner sur la reconversion ultérieure de leur ouvrage.

Le projet mettra en avant l'acier dans toutes ses déclinaisons, tant pour la structure que pour l'enveloppe.

Les structures porteuses seront en acier. Les partitions (horizontales et verticales) et l'enveloppe (façades, couverture) seront conçues avec une ossature secondaire et une vêtue en acier ou avec d'autres matériaux dans une proportion que chaque candidat dosera suivant la composition architecturale de son projet.

5 - DÉROULEMENT DU CONCOURS

Les propositions des équipes seront examinées lors du pré-jury par une commission technique composée de représentants de la profession (architectes, ingénieurs, journalistes), du monde de la construction en acier et de ConstruirAcier. Ils examineront la conformité des projets au présent règlement et la qualité du projet architectural et sélectionneront au maximum 12 équipes qui seront invitées à présenter leur projet oralement devant le jury.

Les résultats des délibérations de la commission technique seront communiqués à chaque équipe au plus tard un mois avant le jury par e-mail ainsi que sur le site www.construiracier.fr.

La présentation orale des projets sélectionnés devant le jury se fera à Paris le **vendredi 23 juin 2017**.

Le jury se réunira **sous la présidence de Jacques Ferrier, architecte et urbaniste**. Il sera composé de journalistes, d'architectes, d'ingénieurs, de spécialistes de la construction en acier et de membres de ConstruirAcier. Il procédera à un examen des propositions des équipes participantes et établira un classement.

Les projets primés par le jury figureront sur le site internet de ConstruirAcier et feront, éventuellement, l'objet d'une publication.

6 - DOTATION

Une somme de 8 000 € sera répartie par le jury entre les

équipes lauréates. Le nombre de lauréats et la répartition des prix seront laissés à l'appréciation du jury.

7 - CRITÈRES D'ÉVALUATION

La commission technique du pré-jury et les membres du jury final prendront les éléments suivants en considération :

- La pertinence de l'utilisation de l'acier et la mise en valeur du matériau
- La pertinence du programme proposé et son adéquation au site et à la problématique posée
- La faisabilité constructive dans des conditions financières réalistes
- La qualité de l'insertion dans le site
- La qualité des documents
- La qualité de l'exposé oral pour les finalistes.

Le jury sera particulièrement sensible à la recherche de solutions innovantes, en lien étroit avec le contexte et le site choisi, permettant de démontrer les performances de l'acier et les prouesses possibles grâce à ce matériau.

L'interprétation des critères est laissée à l'entière appréciation du jury.

8 - MODALITÉS D'INSCRIPTION

Chaque candidat ou équipe de candidats devra s'inscrire sur le site de ConstruirAcier : www.construiracier.fr.

Le chef d'équipe recevra un mail de confirmation contenant le numéro unique d'enregistrement attribué à l'équipe.

Ce numéro devra être reporté sur tous les documents (planches, CD, diaporama, texte de présentation, maquette...). Les noms et prénoms des candidats ainsi que le nom de leur école ne doivent pas figurer sur les documents remis à ConstruirAcier pour le pré-jury.

9 - RENDU

Tous les documents devront être rédigés en français. Les textes manuscrits ne seront pas recevables.

Les candidats devront donner un nom à leur projet.

CONTENU DES RENDUS POUR LE PRÉ-JURY

Un dossier informatique contenant tous les documents :

1 - Trois planches, format A0 (de préférence orientation portrait), au format pdf uniquement (300dpi). Sur les planches, devront apparaître le numéro d'inscription, le nom du projet ainsi que le logo de ConstruirAcier. Les noms et prénoms du ou des candidats et le nom de l'école ne doivent pas apparaître sur les planches.

Les planches devront présenter l'analyse, la démarche et le concept, en privilégiant les croquis et les schémas légendés.

Elles devront contenir au moins les éléments suivants :

- Un plan de situation
- Un plan de masse au 1/200^e
- Présentation du site
- Éléments d'analyse du contexte
- Plans des niveaux
- Façades caractéristiques
- Coupes exprimant le projet

- Vues 3D du projet (vues extérieures d'insertion et vues intérieures)

- Le principe constructif en 3D

- Détails de structure, de planchers, de façades et d'enveloppe

Échelles :

- des plans et façades : 1/100^e ou 1/50^e suivant les projets

- des coupes : 1/50^e

- des détails : 1/20^e

Les échelles sont données à titre indicatif et peuvent être adaptées en fonction des dimensions du projet.

2 - Un feuillet de présentation du projet (note d'intention) dactylographié d'une page, rédigé sur un logiciel de traitement de texte, au format Word ou doc.

3 - Toutes les images des planches au format jpeg uniquement (600x800) 300dpi, (3 au minimum, dont une au moins horizontale).

NB : l'une de ces images sera utilisée par ConstruirAcier pour la publication du projet.

4 - Un fichier au format texte (Word ou doc) contenant le nom du projet, les noms et prénoms des participants (sous la forme Prénom NOM), le nom et l'adresse de l'école, le nom du professeur référent s'il y en a un, les noms et prénoms d'un professeur ou conseiller associé au projet, s'il y en a.

5 - Une copie de la carte d'étudiant ou un certificat de l'école pour chaque membre de l'équipe.

Aucun élément en volume ne pourra être remis à cette phase, mais des photos de maquette, format jpeg haute définition, peuvent être incluses dans le dossier.

Date limite d'envoi du dossier informatique :

vendredi 12 mai 2017 à minuit.

CONTENU DES RENDUS POUR LE JURY FINAL À PARIS

Aux équipes qui seront sélectionnées pour présenter leur projet devant le jury, et en complément du dossier remis en première phase, il est demandé :

1 - Trois planches de format A0 maximum (de préférence orientation portrait) au format pdf (300dpi). Les planches remises pour le pré-jury peuvent être modifiées pour le rendu du jury et doivent contenir a minima les mêmes informations.

2 - Une présentation de type diaporama de l'ensemble du projet (un ordinateur PC sera disponible sur place).

3 - Un résumé du concept sur feuillet A4 (ce document sera reproduit et remis aux membres du jury).

4 - Une maquette (facultative) de dimension maximale : 80 x 120 cm.

5 - Tout document complémentaire valorisant le projet et en permettant une meilleure compréhension (modélisation, film).

NB : Les impressions des planches seront faites par ConstruirAcier. Les fichiers (un fichier pdf par planche) doivent parvenir

à concoursacier@construiracier.fr au plus tard le **lundi 12 juin 2017**. Le reste des éléments seront remis et présentés le jour de l'oral.

10 - CALENDRIER DU CONCOURS

Inscriptions : Jusqu'au vendredi 12 mai 2017 sur le site www.construiracier.fr.

Remise des projets : Les documents devront être envoyés sous la forme d'un dossier informatique par le biais d'un service d'envoi de gros fichiers (wetransfer, free, yousendit, dropbox, googledrive ...) au plus tard le **vendredi 12 mai 2017 à minuit** à l'adresse : concoursacier@construiracier.fr

Pré-jury : Les résultats des délibérations de la commission technique seront diffusés le **vendredi 19 mai 2017** au plus tard, par e-mail et sur le site www.construiracier.fr.

Jury : Le jury se réunira à Paris le **vendredi 23 juin 2017** pour l'audition des équipes sélectionnées.

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu au cours de la soirée **Steel.in 2017** à Paris à l'automne 2017.

11 - INDEMNISATION

Les frais de réalisation pour le rendu du jury final seront remboursés par ConstruirAcier aux équipes sélectionnées à l'issue du pré-jury, sur présentation des originaux des factures et dans la limite de 120 € TTC par équipe.

Les frais de déplacement (équivalent à un billet de train en 2^{de} classe) et d'hébergement (montant maxi 60 € TTC par membre de l'équipe) seront pris en charge sur présentation des justificatifs originaux pour les équipes de province retenues à l'issue du pré-jury, afin de leur permettre de se rendre à la présentation de leur projet devant le jury.

Date limite de présentation des justificatifs : **30 octobre 2017**. Au-delà de cette date, plus aucun frais ne sera remboursé. Le remboursement se fera par chèque et devra être centralisé par un membre unique de l'équipe dont il faudra communiquer l'adresse postale.

12 - INFORMATIONS

Pour tous renseignements sur l'utilisation de l'acier ou sur la construction en acier, vous pouvez consulter les sites internet : www.construiracier.fr - www.constructalia.com - www.cticm.com - www.steelconstruct.com - www.galvazinc.com - www.infosteel.be

Pour tous renseignements sur le concours ou des questions éventuelles, vous pouvez contacter Nasrine Minoui au : + 33 (0)1 46 98 20 05 ou par mail : concoursacier@construiracier.fr. Vous pouvez aussi consulter notre site : www.construiracier.fr/enseignement.

13 - DROITS DE PROPRIÉTÉ ET PUBLICITÉ DES PROJETS

Les équipes participantes cèdent à ConstruirAcier l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur leur projet. Cette cession englobe le droit à l'image, le droit d'utiliser, de reproduire

et de diffuser le projet sur tous types de médias. Cette cession s'entend sans limite géographique et pour toute la durée des droits de propriété intellectuelle. ConstruirAcier se réserve notamment le droit de la première publication et de la présentation publique des projets.

Les documents produits dans le cadre de ce projet devront obligatoirement porter la mention des organisateurs (« Concours Acier 2017 »). Les organisateurs se réservent le droit de faire de ces projets et de l'identité des équipes participantes, une utilisation à des fins de communication ou de publicité dont ils sont seuls juges.

Ils s'autorisent à mentionner les projets dans des articles de presse, documents publicitaires ou brochures, site internet et à les exposer dans les manifestations publiques de leur choix sans limitation de durée. À ces fins, ils peuvent réaliser toutes copies, représentations graphiques ou photographiques des projets primés et sélectionnés, ainsi que de leurs auteurs, et ce, sous réserve de mentionner les noms des auteurs du projet.

Les participants restent propriétaires des projets soumis au concours et de leurs droits d'exploitation.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de préjudices résultant d'une négligence de la part du participant et concernant la protection de la propriété intellectuelle, notamment du fait de la notoriété liée à la participation au concours.

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le pré-sent concours quel qu'en soit le motif. Ils s'engagent à en informer les participants mais leur responsabilité ne saurait être engagée par ce fait.

L'interprétation du présent règlement est de la seule compétence des organisateurs.

